

Justificatif généré le 28/03/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 28/03/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/667877
N° d'annonce : 667877

AGRER

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901 Déclarée à la Préfecture de Police sous le n° W751164578

Siège social : 12, bd de la Madeleine 75440 Paris Cedex 09

Avis de réunion

Les membres de AGRER sont informés qu'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra au 12 boulevard de la Madeleine le **vendredi 2 juin 2023 à 9 heures 30** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022
2. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2022, affectation du résultat, quitus aux Administrateurs
3. Budget de l'année 2023
4. Renouvellement des mandats d'administrateurs
5. Dissolution de l'association
6. Questions diverses.

Conformément à l'article R 141-5 du Code des assurances, les membres disposent d'un délai de 30 jours à compter de ce jour pour présenter au Conseil d'Administration de AGRER les projets de résolutions qu'ils souhaiteraient voir inscrire également à l'ordre du jour.

Une convocation individuelle contenant l'ensemble des projets de résolutions sera adressée 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale à l'ensemble des membres afin des les informer du lieu et de l'heure de cette Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeLKVy6SA

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeLKVy6SA>

